TOTAL - PARTENAIRES, MAECD ET COOCCUPANTS	12 644 435\$	10 520 796 \$	14 026 046 \$	37 191 277 \$
Total partiel – Cooccupants	6 886 235 \$	16 152 436 \$	706 598 \$	23 827 329 \$
Gouvernement du Québec	1 552 231	7 845 191	-	10 104 020
Gouvernement de l'Ontario	1729 535	1 952 755	-,	3 682 290
Gouvernement d'Israël	-	198 049		198 049
	Postes d'employés canadiens (\$)	Postes d'employés recrutés sur place (\$)	Autres* (\$)	Total (\$)

Source: Direction du soutien en gestion financière.

Note: Les montants négatifs indiquent des remboursements dus, notamment, à des suppressions de postes ou à l'annulation de projets.

- * Financement additionnel reçu pour d'autres besoins, tels le C5 et le remplacement cyclique des ordinateurs.
- ** Pour plus de détails sur le Programme des services communs, prière de consulter la figure 39 sur la répartition des frais reliés aux services communs à l'étranger.

INFORMATION FINANCIÈRE RELIÉE AUX **BIENS IMMOBILIERS**

Le 6 juin 2005, le Conseil du Trésor a approuvé, sous certaines conditions, le plan d'affaires pour la gestion des biens immobiliers (CT 832041). L'approbation comprenait l'autorisation d'instituer des frais immobiliers associés à la croissance du réseau advenue après le 31 mars 2004. Ces frais sont entrés en vigueur le 1er avril 2005.

Les frais de recapitalisation

Les frais de recapitalisation constituent l'un des éléments des frais immobiliers associés à la croissance du réseau. En conformité avec l'une des conditions imposées par le Conseil du Trésor, le MAECD produit un rapport sur les frais collectés et la façon dont les revenus provenant des frais de recapitalisation sont utilisés. Les frais de recapitalisation perçus permettent de préserver la valeur et l'intégrité de l'espace de bureau supplémentaire requis à l'appui des programmes en croissance. Ils permettent également d'effectuer l'entretien au cours du cycle de vie et d'effectuer les améliorations prévues de façon cyclique, selon les bonnes pratiques en vigueur en matière de gestion des propriétés. Cela permet de prévenir une détérioration prématurée et le remplacement coûteux et précoce de chancelleries.



Ambassade canadienne à La Haye. Courtoisie d'ARBC